

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE POLLESTRES**  
**Extrait du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**N° 2023\_042**

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 24	Votants 27
Date de Convocation	2 juin 2023		
Séance du	9 juin 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY — Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – T. RENARD – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – J. BADIE – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELA à J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS à F. PLUJA</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

**OBJET : Élection des délégués et suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs**

VU le Code électoral ;  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 VU le décret n°2023-198 du 23 mars 2023 relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux et au grammage des circulaires et bulletins utilisés lors de l'élection des sénateurs ;  
 VU la circulation n° NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissements des électeurs sénatoriaux ;  
 VU le décret no 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs ;  
 VU l'arrêté PREF/DCM/BRGE n°2023 110-0001 du 20 avril 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire pour chaque commune du département des Pyrénées-Orientales en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023. Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le conseil municipal.

La commune de Pollestres doit désigner quinze délégués titulaires et cinq délégués suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent être complètes ou incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandants délégués et suppléants à pourvoir.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, sexes, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation.

Les listes comprennent au maximum quinze délégués titulaires et au maximum cinq délégués suppléants. Ces listes dont à déposer auprès de Monsieur le Maire au plus tard à l'ouverture du scrutin.

Un bureau électoral est institué au début du scrutin. Il comprend :

- Le Maire (à défaut par les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau) ;
- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin ;
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin ;
- Un(e) secrétaire désigné(e) par le conseil municipal.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.

Aussi Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection.

Une liste est candidate : Celle de Monsieur Jean-Charles MORICONI « Sénat Pollestres 2023 »

Les résultats après vote à scrutin secret sont :

Bulletin dans l'urne : 27

Bulletin blanc, nuls, vides : 0

Suffrage exprimés : 27

Après application du quotient électoral, la liste « Sénat Pollestres 2023 » obtient 15 délégués (Mesdames et Messieurs MORICONI, LEVY, BARBAROS, PLUJA, CORDERO, GUILLEMIN, CASAS, BALDO, CREN, COLELLA, MARÉCHAUX, BERNARD, VERGEYNST, MARTIN, DONOT) et 5 suppléants (Mesdames et Messieurs LOPEZ, THOBOIS, BREBION, WADIH, LE MOIGNE).

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**



La secrétaire de séance,  
**Catherine LEVY.**

Mis en ligne le 14/06/2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/06/2023

Application agréée E-legalite.com